

Partenariat Justice – Ministère de l'EN

Circulaire du 16 septembre 2015

- Renforcement de la coopération, nécessaire pour assurer la protection des mineurs ;
- Assurer l'efficacité et la pérennité du circuit de transmission des informations ;
- Généralisation des **Référents justice** auprès des recteurs d'académie, ainsi que des **magistrats référents EN**.
 - Les référents interviennent dans l'ensemble des échanges qui ont lieu entre les services de l'EN et le parquet (TGI). Leurs missions principales concernent l'**analyse d'incidents** et de **faits graves** au sein de l'EN et la **vérification des signalements** à la cellule de recueil des informations préoccupantes, recueil d'information transmises par la justice...
 - Le magistrat référent entretient des relations régulières avec le référent justice et s'assure que les demandes formulées par ce dernier soient prises en compte et traitées dans les meilleurs délais.